

PV du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Académie De Roberval

Séance ordinaire

11 juin 2026 17h45

Étaient présents :

- Aimene Kebieche, membre parent, président
- Bruno Laberge, directeur
- Caroline Rioux, membre parent
- Fériel Touati, membre parent
- Nadia Mansouri, membre parent
- Naïma Bentayeb, membre parent
- Rafik Rehi, membre parent, vice-président
- Samira El Ouargi, membre parent
- Yasser Bouktrane, représentant du conseil des élèves
- Fanny Renaud-O., nouvelle direction adjointe pour l'année prochaine

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 17h50.

Quorum vérifié.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Touati propose l'adoption de l'ordre du jour.

M. Bouktrane seconde la proposition.

3. Parole au public

Aucun membre du public présent

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre de mai 2026

M. Rehi propose l'adoption du procès-verbal.

M. Bouktrane seconde la proposition.

5. Mot de la présidence

Aucun point.

5.1. Information et correspondance

Pas de correspondance reçue.

6. Mot de la direction

6.1. Projet éducatif, information

Bilan des comités pédagogiques fait.

Le travail à travers les CAP se poursuit.

Document sera déposé sur l'espace Teams du CÉ

6.2. Fournitures scolaires pour 2026-2027, approbation ET

6.3. Contributions financières exigées aux parents pour 2026-2027, approbation

M. Laberge présente les frais chargés aux parents et la liste des fournitures à acheter par niveau.

Prix similaires à l'an passé avec quelques variations.

Cadenas uniquement pour Sec 1, sauf exception.

Envoi sera fait bientôt aux parents. Une mention qui encourage la réutilisation des fournitures des années précédentes sera ajoutée aux listes des fournitures.

Résolution

Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée - Année scolaire 2026-27.

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc RÉSOLU :

D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2026-27, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction.

De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Mme Bentayeb propose.

M. Rehi seconde.

6.4. Adoption du budget annuel de l'établissement pour 2026-2027

M. Laberge présente la version courte et longue du budget.

Même budget approximativement pour l'an prochain (Fonds 1).

Certains montants naviguent entre les budgets, mais le tout s'équilibre à la fin de l'année.

Le budget est assez équilibré et les écarts sont tous à 0.

Aucun enjeu financier pour l'école pour les fonds 1 et 5.

Fonds 6 avec les allocations supplémentaires est présenté en comparativement à l'an dernier.

M. Rehi pose une question au sujet d'un montant de « contingence » pour des situations inattendues ou imprévues. Ceci est prévu dans le budget pour ces besoins.

Mme Rioux propose l'adoption du budget proforma.

M. Rehi seconde

6.5. Résolution pour le transfert de fonds (4-9), activités des élèves.

M. Laberge nous indique qu'il faut une résolution pour faire le transfert entre les fonds 4 et 9.

Montant dépensé : 8919,98\$/12 000\$ demandé initialement à l'automne.

M. Laberge présente les activités proposées par certaines classes.

L'an prochain, un accompagnement pour le choix et la planification des activités sera offert aux élèves des Sec. 1 et Sec.2.

Résolution :

Il est donc RÉSOLU :

D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2025-26, le transfert d'un montant de 8919,98\$ du fonds 4 vers le fonds 9 pour payer les activités pour l'ensemble des élèves de l'ADR.

Mme Touati propose.

M. Rehi seconde.

7. Mot des représentants du conseil des élèves

M. Bouktrane remercie les membres et explique combien ce fut une belle expérience.

M. Bouktrane a eu un prix lors du Gala de l'ADR

8. Mot du représentant au comité de parents du CSSDM

M. Tousignant est absent.

Rencontre et souper prévus au comité de parents du CSSDM.

Sujets discutés cette année par le comité à reprendre au retour à l'année prochaine, notamment en lien avec les lois en application dernièrement.

9. Divers

Comité de reconstruction est toujours actif. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élèves aussi.

Plusieurs données ont été collectées. M. Chaput a présenté l'avancement au CÉ. Une présence au comité de parents du CSSDM.

Une lettre ouverte aussi a été publiée. Présence sur les médias également.

M. Fontecilla a adressé une question écrite à la ministre. En attente de la réponse d'ici la fin de la session parlementaire.

Les actions continueront et seront adressées particulièrement vers le ministère qui détient le pouvoir décisionnel concernant ce projet. Dernière année où le projet de l'ADR est inscrit au PQI.

L'assemblée générale des parents de l'an prochain aura lieu jeudi 24 septembre 2026.

10. Levée de l'assemblée

Remerciements de part et d'autre pour les efforts et le soutien de tous les membres du CÉ et Mme Bachand pour cette année.

La séance est levée à 18h38